



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 12 juin 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	11
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	1
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Éric INGWILLER, Vincent COISCAUD

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU et M. Vincent COISCAUD donne pouvoirs à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

6. On Tower : pylône pour l'antenne Free – proposition d'achat

Ci-dessous un mail reçu d'Anne CAPRIOTTI de l'entreprise CELLNEX (OnTower) le 13 juin 2023.

« Bonjour,

Comme évoqué par téléphone à Mr Le Maire, je vous transmets le croquis de l'emplacement à acquérir avec ses servitudes.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour d'éventuelles modifications.

Comme convenu et après réunion avec ma Direction, en contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle susvisée d'une surface à définir ensemble à prendre de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile d'environ 80 m2, nous vous proposons une nouvelle offre de Trente-Huit Mille Euros (38 000,00 Euros Nets) Nets Vendeur. Le prix sera payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

L'accès à la parcelle (passage) et l'alimentation des équipements (adduction électrique), s'effectueront en établissant une servitude de passage et une servitude de tréfonds (qui seront documentée par notre Géomètre Expert).

Cette opération vous permettrait donc de vous prémunir contre une perte de vos loyers dans l'hypothèse d'un démantèlement.

Nous prendrions donc à notre charge la totalité des frais de transaction, incluant notamment :

- les honoraires du géomètre-expert qui procédera à la division parcellaire ;
- les émoluments du notaire ;
- les droits d'enregistrement

L'entretien et la sécurité de nos sites sont au cœur des préoccupations de On Tower France. Nous pouvons donc vous assurer que nos équipes continueront à y apporter une attention toute particulière.

Cette nouvelle offre est valable jusqu'au 28/06/2023.

AR Prefecture

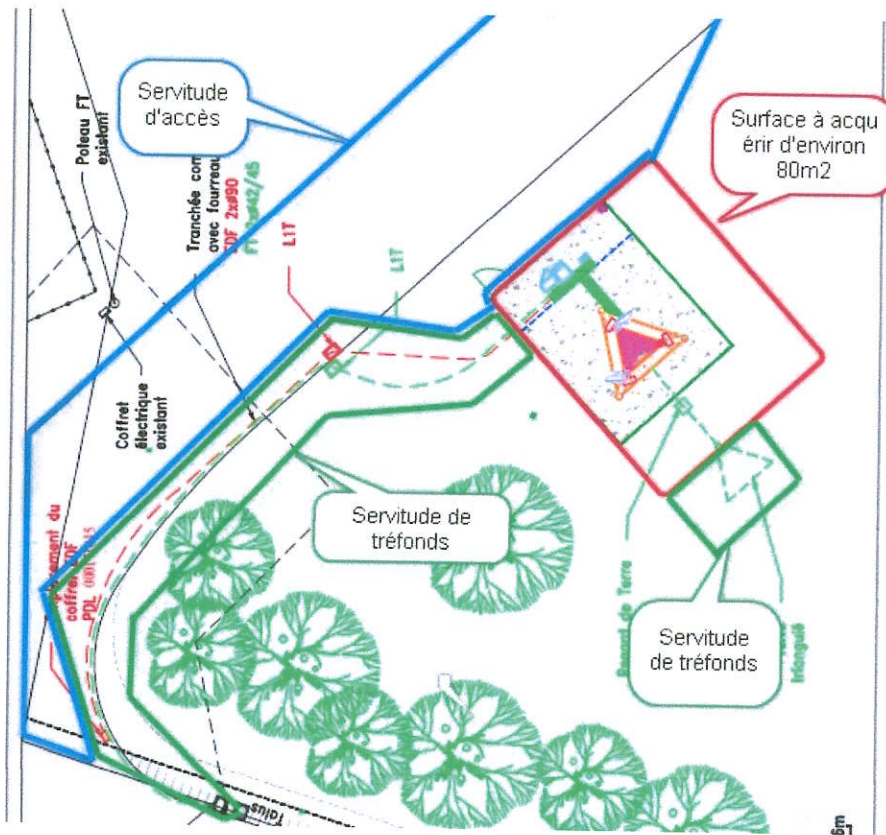
086-218600526-20230620-20230622_EC_02-DE
Reçu le 22/06/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°78/2023

Dans l'attente de votre retour, je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement, Anne CAPRIOTTI. »



Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident par 10 voix pour, 1 voix contre :

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'offre de 38 000€ Net Vendeur de CELLNEX en contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle AC 339 à susvisée d'une surface (à définir) à prendre de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile d'environ 80 m² conformément aux éléments indiqués dans le mail de Madame CAPRIOTTI ci-dessus.
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Par les votes suivants :

Pour	Contre	Abstention
<i>M. Gilles BOSSEBOEUF</i> <i>M. Jacky DIDIER</i> <i>Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON</i> <i>M. Olivier PIN</i> <i>Mme Sylvie BAZILLE</i> <i>Mme Gladys SIRE</i> <i>M. Thomas LHOMMEAU</i> <i>M. Vincent BONNIN</i> <i>M. Vincent COISCAUD</i> <i>M. Éric INGWILLER</i>	<i>M Hugo ROUSSEL</i>	

AR Prefecture

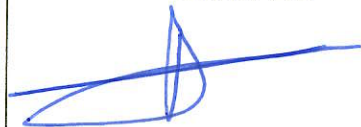
086-218600526-20230620-20230622_EC_02-DE
Reçu le 22/06/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°78/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 20 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE DE CHAMPELAIN", "REPUBLIQUE FRANÇAISE", and "VIENNE".

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230620-20230622_EC_02-DE
Reçu le 22/06/2023